



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11 septembre 2019

La CRE publie sa feuille de route pour le stockage de l'électricité

Le stockage d'électricité par batteries est un enjeu majeur de la transition énergétique. Du fait des spécificités actuelles du système électrique en France métropolitaine, son développement y est encore limité : seuls 7 MW sont actuellement raccordés et environ 100 MW sont en file d'attente. Dans les ZNI, les batteries répondent déjà aux besoins de flexibilité des réseaux locaux avec 50 MW de capacité attribuée.

L'accélération du développement des énergies renouvelables prévue dans la PPE, notamment l'éolien et le photovoltaïque, fera apparaître des besoins supplémentaires de flexibilité sur les réseaux. Le stockage est le complément naturel des renouvelables et doit pouvoir se développer en France sans rencontrer de frein réglementaire ou tarifaire injustifié.

La Commission de régulation de l'énergie s'est saisie du sujet et publie sa feuille de route pour mettre en place un cadre juridique, technique et économique permettant un développement du stockage pérenne et cohérent avec le système énergétique français et les ambitions de la PPE.

Faisant suite à l'appel à contributions lancé au premier trimestre 2019, la CRE définit un programme de travail, adresse des demandes aux gestionnaires de réseaux et formule des recommandations aux pouvoirs publics pour les actions de leur ressort.

Contact presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.